

**Division de Caen**

Hérouville-Saint-Clair, le 09 janvier 2007

Monsieur le Directeur  
de l'établissement COGEMA  
de La Hague  
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INS-2006-ARELHF-0051 du 8 décembre 2006.

**N/REF** : DEP-DSNR CAEN-0016-2007.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base, prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu le 8 décembre 2006 au sein de l'Etablissement COGEMA de La Hague.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection réalisée le 8 décembre 2006 au sein de l'établissement COGEMA de La Hague visait à établir un état des lieux concernant la prise en compte des facteurs humains et organisationnels (FHO) dans le cadre des activités menées dans l'atelier T0 et liées à la sûreté. Pour cela, les inspecteurs ont porté leur attention particulièrement sur la communication opérationnelle et sur la gestion des ressources humaines et des compétences.

Au vu de cet examen par quadrillage, les inspecteurs estiment que l'action menée au niveau de l'atelier T0 s'inscrit bien dans la politique générale de l'établissement pour le domaine des FHO. Les éléments recueillis au cours de cette inspection confirment la conclusion générale de l'inspection d'avril 2006, à savoir que, globalement, COGEMA a pris la mesure de l'importance des FHO dans la sûreté des installations. Plusieurs bonnes pratiques ont été relevées par les inspecteurs, telle que la mise en place d'un système de polyvalence des agents entre l'atelier T0 et l'atelier « jumeau » NPH ou la prise en compte régulière des FHO lors des vérifications internes menées par l'exploitant.

.../...

## A. Demandes d'actions correctives

### **A.1. Validation des autorisations d'exercer**

Le système actuel de délivrance des autorisations d'exercer a été mis en place en 2004. L'autorisation d'exercer est délivrée à un opérateur sur proposition du chef de quart et après validation par le responsable de production.

Les inspecteurs ont consulté le fichier informatique de gestion des autorisations d'exercer délivrées aux opérateurs de l'atelier T0.

Ils ont noté que le fichier, tel que renseigné, indiquait qu'une autorisation d'exercer avait été délivrée à un opérateur le 12 novembre 2006 mais que le responsable de production, seul habilité à valider les autorisations d'exercer, n'avait pas encore formellement validé cette autorisation.

**Je vous demande de prendre sans délai les dispositions nécessaires visant à garantir un suivi rigoureux et un renseignement exclusif par le responsable de production des autorisations d'exercer délivrées aux opérateurs pour un atelier donné.**

### **A.2. Informations des opérateurs à l'issue des réunions des chefs de quart**

Vous avez indiqué que les réunions bi-annuelles entre les chefs de quart animées par les responsables de production sont un des outils de communication opérationnelle.

Les thèmes abordés au cours de ces réunions sont ceux définis dans la trame établie par le responsable du secteur industriel. Ils permettent de couvrir un large spectre allant de la sûreté à l'environnement, en passant par les ressources humaines.

Les inspecteurs ont consulté le compte rendu de la réunion des chefs de quart qui s'est tenue le 6 février 0service en cas d'odeur de brûlé ou d'apparition de fumées.

Vos représentants n'ont pas pu apporter de garantie quant à la diffusion effective de ce rappel à l'ensemble des opérateurs, qui en théorie peuvent accéder aux informations émanant des réunions de chefs de quart par le biais du compte rendu établi par le responsable de production ou par la restitution orale faite par les chefs de quart.

**Je vous demande de prendre les dispositions nécessaires visant à garantir la transmission à l'ensemble des opérateurs de toute information issue des réunions des chefs de quarts et susceptible de les concerner directement dans leurs tâches d'exécution quotidiennes.**

## B. Compléments d'information

### **B.1 Développement de la polyvalence**

Au cours de l'année 2006, vous avez mis en place un système permettant aux opérateurs de l'atelier T0 d'occuper pour une durée donnée un poste similaire au sein de l'atelier « jumeau » NPH, et inversement.

Ce système a déjà été appliqué à la fonction d'adjoint au chef de quart, pour laquelle une grille de compétences a été formalisée par le responsable du secteur industriel dont dépend l'atelier T0. Deux sessions ont également été menées, visant au croisement de deux opérateurs entre les ateliers T0 et NPH, pour une durée de six à huit semaines.

Ce système de polyvalence doit permettre pour un agent de vivre d'autres expériences via le changement d'environnement, sans pour autant modifier fondamentalement les gestes techniques de base qu'il a acquis.

**Je vous demande de m'indiquer les enseignements que vous tirez pour l'année 2006 s'agissant de la mise en place du système d'échanges de personnels entre les ateliers jumeaux T0 et NPH pour des niveaux de responsabilités équivalentes.**

**Vous m'indiquerez les perspectives offertes aux agents de l'atelier T0 à compter de 2007 pour leur permettre de valoriser leurs compétences au sein du secteur industriel dont ils dépendent.**

## **B.2 Management visuel**

Vous avez mis en place au sein de la Direction Industrielle de l'Etablissement un nouvel outil de communication opérationnelle entre différents niveaux hiérarchiques. Cet outil de management visuel permet en effet d'établir un cadre formalisé d'échanges entre les opérateurs, les chefs de quart et les responsables de production. Un tableau disposé en salle de conduite de l'atelier T0 récapitule les données relatives à la sécurité, au suivi des installations, aux performances réalisées ainsi qu'à la communication.

Le 8 décembre, les inspecteurs ont assisté à la deuxième présentation du tableau, définie comme devant être hebdomadaire, faite par le responsable de production aux opérateurs.

Ils ont noté l'intérêt porté par les opérateurs à cet exercice.

**Je vous demande de m'indiquer le retour d'expérience que vous faites sur l'atelier T0 et plus généralement au sein de la Direction Industrielle, s'agissant de la mise en place de cet outil de management visuel visant aussi bien une communication descendante qu'une communication ascendante.**

**Vous m'indiquerez les modalités de prise en compte des remarques et/ou des propositions émanant des opérateurs visant à améliorer le système d'information mis en place.**

**Enfin, vous vous prononcerez sur la pertinence de faire apparaître explicitement les indisponibilités des équipements sur le tableau de management visuel.**

## **B.3 Evolution de l'organisation**

Vous avez présenté aux inspecteurs la nouvelle organisation vers laquelle vous vous dirigiez pour le début de l'année 2007 s'agissant du secteur industriel « réception / entreposage ».

Vous avez évoqué le concept d'équipes dédiées qui auraient en charge des activités transverses aux ateliers jumeaux T0 et NPH.

**Je vous demande de me communiquer l'organigramme de la nouvelle organisation qui sera mise en place s'agissant du secteur industriel « réception / entreposage ».**

**Vous m'indiquerez les modifications en termes d'effectifs que cette nouvelle organisation engendre ainsi que les perspectives de valorisation de compétences qu'elle offre aux agents du secteur industriel concerné.**

## C. Observations

Les inspecteurs ont noté les initiatives du responsable du secteur industriel « réception / entreposage » visant à formaliser des grilles de compétences par fonction au sein du secteur et visant à connaître le niveau de satisfaction des agents du secteur s'agissant de la communication.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le chef de division,  
l'adjoint

**signé par**

Eric ZELNIO



